



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/MP.PP/AC.1/2008/1
29 août 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
L'ACCÈS À L'INFORMATION, LA PARTICIPATION DU
PUBLIC AU PROCESSUS DÉCISIONNEL ET L'ACCÈS
À LA JUSTICE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT**

Groupe de travail des registres des rejets
et transferts de polluants

Sixième réunion
Genève, 24-26 novembre 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA SIXIÈME RÉUNION

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
et s'ouvrira le lundi 24 novembre 2008 à 10 heures*

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. État d'avancement des procédures de ratification.

* Les membres des délégations sont donc priés de remplir dûment le bulletin d'inscription disponible sur le site Internet de la Convention (<http://www.unece.org/env/pp/practical.htm>) et de le faire parvenir au secrétariat de la Convention deux semaines au plus tard avant la réunion, soit **avant le 10 novembre 2008**, par télécopie (+41 22 917 0634) ou par courrier électronique à l'adresse suivante: public.participation@unece.org. Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, Portail Pregny, 14 avenue de la Paix, Genève (voir le plan sur le site Internet de la Convention), où il leur sera délivré un badge d'entrée. En cas de difficultés, veuillez prendre contact par téléphone avec le secrétariat de la Convention au numéro +41 22 917 2682.

3. Évolution de la situation et activités pertinentes entreprises depuis la cinquième réunion du Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants, y compris les résultats de la troisième réunion des Parties à la Convention et de la séance extraordinaire consacrée aux registres des rejets et transferts de polluants.
4. Préparatifs entrepris au niveau national en vue de la ratification et de la mise en œuvre du Protocole relatif aux registres des rejets et transferts de polluants.
5. Préparatifs en vue de l'entrée en vigueur du Protocole et de la première session de la réunion des Parties à cet instrument:
 - a) Dates et ordre du jour de la première session de la réunion des Parties au Protocole;
 - b) Projet de décision sur les arrangements financiers;
 - c) Projet de décision sur l'établissement, l'adoption et le suivi des programmes de travail;
 - d) Projet de décision sur l'établissement des rapports exigés en application du Protocole;
 - e) Projet de décision sur la création d'un groupe de travail des Parties au Protocole;
 - f) Projet de déclaration.
6. Besoins et perspectives en ce qui concerne le renforcement des capacités, l'appui technique, l'élaboration de documents d'orientation et l'échange d'informations.
7. Activités futures.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport et clôture de la réunion.

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) sera invité à adopter l'ordre du jour qui figure dans le présent document.

Point 2: État d'avancement des procédures de ratification

Le secrétariat fera le point des ratifications du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP).

Point 3: Évolution de la situation et activités pertinentes entreprises depuis la cinquième réunion du Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants, y compris les résultats de la troisième réunion des Parties à la Convention et de la séance extraordinaire consacrée aux registres des rejets et transferts de polluants

Les délégations seront invitées à faire rapport sur les activités pertinentes entreprises aux niveaux international et régional. Le secrétariat rendra compte des résultats de la troisième réunion des Parties à la Convention (Riga, 11–13 juin 2008), notamment de l'adoption d'une déclaration concernant le Protocole sur les RRTP, de la session extraordinaire consacrée au Protocole sur les RRTP et d'une manifestation parallèle consacrée au Protocole sur les RRTP tenue dans le cadre de la troisième réunion des Parties à la Convention. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) sera invité à rendre compte de l'état d'avancement des projets pilotes nationaux mis en œuvre au titre de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sera invitée à rendre compte des résultats de la réunion de l'équipe spéciale chargée des RRTP (Paris, 12–14 mars 2008). Le secrétariat sera invité à rendre compte des conclusions de la troisième réunion du Groupe de coordination international pour les RRTP (Paris, 11 mars 2008).

Point 4: Préparatifs entrepris au niveau national en vue de la ratification et de la mise en œuvre du Protocole relatif aux registres des rejets et transferts de polluants

Les Parties et les Signataires de la Convention, les Signataires du Protocole et les autres États seront invités à faire le point des activités entreprises pour préparer la ratification et la mise en œuvre du Protocole.

Point 5: Préparatifs en vue de l'entrée en vigueur du Protocole et de la première session de la réunion des Parties à cet instrument

a) Dates et ordre du jour de la première session de la réunion des Parties au Protocole

En fonction de l'information qui sera fournie au titre des points 2 et 3 de l'ordre du jour, le Groupe de travail devrait examiner la possibilité d'organiser la première session ordinaire de la réunion des Parties au Protocole en 2009, et, s'il y a lieu, s'entendre sur la procédure à suivre pour dresser l'ordre du jour provisoire de la session.

b) Projet de décision sur les arrangements financiers

À sa cinquième réunion, le Groupe de travail a révisé le projet de décision sur les arrangements financiers. Il a chargé le secrétariat d'établir un nouveau projet de décision à lui soumettre à sa sixième réunion. Le Groupe de travail sera invité à examiner en troisième lecture ce projet, publié sous la cote ECE/MP.PP/AC.1/2008/L.1, et à le modifier le cas échéant.

c) Projet de décision sur l'établissement, l'adoption et le suivi des programmes de travail

À sa cinquième réunion, le Groupe de travail a chargé le Bureau d'établir avec le concours du secrétariat, pour examen, une version révisée du projet de décision sur l'élaboration, l'adoption et le suivi des programmes de travail, à lui soumettre à sa réunion suivante. Le Groupe de travail sera invité à examiner en deuxième lecture ce projet, publié sous la cote ECE/MP/PP/AC.1/2008/L.2, et à le modifier le cas échéant.

d) Projet de décision sur l'établissement des rapports exigés en application du Protocole

À sa cinquième réunion, le Groupe de travail a prévu une procédure de présentation d'observations par écrit à la faveur de laquelle les délégations pourraient contribuer à la mise au point d'un projet de décision. Il a chargé le Bureau d'établir une version révisée du projet de décision qui tienne compte des débats ayant eu lieu à la cinquième réunion et des observations reçues au sujet d'un mécanisme d'examen du respect des dispositions en vertu du Protocole, à lui soumettre à sa sixième réunion. Le Groupe de travail sera invité à examiner en deuxième lecture ce projet, publié sous la cote ECE/MP/PP/AC.1/2008/L.3, et à le modifier le cas échéant.

e) Projet de décision sur la création d'un groupe de travail des Parties au Protocole

À sa cinquième réunion, le Groupe de travail a approuvé le texte du projet de décision sur la création du groupe de travail des Parties au Protocole qu'il avait révisé lors de la réunion. Il est invité à examiner en deuxième lecture ce projet, publié sous la cote ECE/MP/PP/AC.1/2008/L.4, et à le modifier le cas échéant.

f) Projet de déclaration

Le Groupe de travail sera invité à décider, le cas échéant, d'une procédure pour la formulation d'un projet de déclaration, en vue de son examen à la première session de la réunion des Parties au Protocole.

Point 6: Besoins et perspectives en ce qui concerne le renforcement des capacités, l'appui technique, l'élaboration de documents d'orientation et l'échange d'informations

Le secrétariat rendra compte des travaux qu'il aura menés pour coordonner les activités de renforcement des capacités des organisations internationales, régionales et non gouvernementales et du résultat éventuel du programme-cadre du renforcement des capacités pour les registres des rejets et transferts de polluants. Les délégations des pays qui ont besoin de renforcer leurs capacités ou d'obtenir un soutien technique pour s'acquitter de leurs obligations futures découlant du Protocole seront invitées à exposer leurs besoins. Les autres délégations seront invitées à présenter toute activité en cours ou prévue visant à renforcer les capacités ou à fournir un soutien technique. Le secrétariat rendra compte de la publication du document d'orientation. Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) devrait rendre compte du projet mondial sur les registres des rejets et transferts de polluants actuellement entrepris dans le cadre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques

persistants. Les représentants de l'Université de Genève et de la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation (DEWA)/GRID-Europe du PNUE devraient rendre compte des résultats du projet TREI-C (Tracking Environmental Impacts of Consumption – Analyse des effets de la consommation sur l'environnement). Le Groupe de travail pourrait examiner la nécessité éventuelle d'un complément d'information et de mesures d'assistance technique supplémentaires destinés à étayer la mise en œuvre du Protocole.

Point 7: Activités futures

À sa cinquième réunion, le Groupe de travail a adopté un plan indicatif révisé qui structure ses activités jusqu'à la première session de la réunion des Parties au Protocole. Le secrétariat proposera au Groupe, pour examen, une nouvelle révision des principaux documents en préparation pour la première session de la réunion des Parties au Protocole.

Point 8: Questions diverses

Les délégations qui souhaitent proposer l'examen de questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.

Point 9: Adoption du rapport et clôture de la réunion

Le secrétariat présentera le projet de rapport de la réunion au Groupe de travail pour examen, observations et adoption.

III. EMPLOI DU TEMPS INDICATIF

Premier jour:	Lundi 24 novembre
10 h 00 – 13 h 00	Points 1, 2, 3, 4 et 5 a)
15 h 00 – 18 h 00	Points 5 c) et (d)
Deuxième jour:	Mardi 25 novembre
10 h 00 – 13 h 00	Points 5 b), e) et f)
15 h 00 – 18 h 00	Points 6 et 7
Troisième jour:	Mercredi 26 novembre
10 h 00 – 13 h 00	Points 8 et 9
15 h 00 – 18 h 00	Point 9 (<i>suite</i>)
